

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 10 Avril 2025

Délibération n°20250410_18

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 40

Suppléants : 2

Pouvoirs : 10

= **VOTANTS : 52**

- dont « pour » : 52

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : ENFANCE/JEUNESSE : convention relative à la prise des repas de l'accueil de loisirs au collège d'Aigre

Le jeudi 10 Avril 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 27/03/2025, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de PUYRÉAUX.

Présents : COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – ROULAUD Jean-Jacques - TEXIER Didier – GAGNAIRE Marie-Claire CHAUSSEPIED Pierre - LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian BOIREAUD Philippe LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - MUGNIER Pierre-Hermann - BERTRAND Didier-PINGANAUD Paul TURLOT Françoise - CLAVAUD Gérard - MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine PINTUREAU Romain - MAGNANT Jocelyne – SEVRIT Raymond – JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

2-DUPUY Marie-Christine suppléante de GOYAUD Philippe

Pouvoirs :

1-COMBAUD Renaud pouvoir à BERTRAND Didier

2-PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine

3-LASBUGUES Elisabeth pouvoir à DANEDE Laurent

4-CHABAUTY James pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques

5-CRINE Jean-Jacques pouvoir à CROIZARD Christian

6-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE Véronique

7-THURU Marie-Danièle pouvoir à LEMAIRE Marie-Claude

8-LAVERGNE Didier pouvoir à BOIZUMAULT Sylvie

9-SEMON Laura pouvoir à PINGANAUD Paul

10-MICHONNEAU Patrick pouvoir à COMBAUD Alain

Absents/excusés : FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - BOUYSSSET Céline – FLAUD Yves - DE LUSTRAC Jean-Marc - POTEL Maryse - CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques - CECCHIN Catherine PERRON Michelle – DURAND Jean-Louis - PINEAU Francine – JEUNE Karine - BOURABIER Jacques – CHAVOUEZ DOS-SANTOS Manuella. Départ de TEILLET Anne.

Secrétaire de séance : BOUCHET Éric.

Objet : ENFANCE/JEUNESSE : convention relative à la prise des repas de l'accueil de loisirs au collège d'Aigre

Vu la délibération du 29 mars 2016 de la Communauté de communes du Pays d'Aigre relative à la convention avec le collège d'Aigre pour la prise des repas de l'accueil de loisirs,

Madame la Vice-Présidente en charge de l'enfance & jeunesse rappelle qu'en l'absence d'espace de restauration au sein du pôle enfance-jeunesse communautaire d'Aigre, les enfants et les animateurs déjeunent le mercredi midi durant la période scolaire au restaurant scolaire du collège d'Aigre.

Afin de réitérer la signature de cette convention et ses conditions tarifaires, Madame la Vice-Présidente propose au conseil communautaire de donner délégation au Président ou à la Vice-Présidente par délégation, de signer à chaque année la convention annuelle.

Au titre de l'année 2025, le tarif des repas s'élève à 3,60 €/repas.

Les crédits afférents sont inscrits au budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la signature des conventions annuelles relatives à la prise des repas de l'accueil de loisirs d'Aigre au sein du restaurant scolaire du collège d'Aigre ;
- **D'INSCRIRE** les crédits afférents au titre des budgets de la collectivité ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou sa représentante, à signer tout document en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

